

## **Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 20 février 2009**

L'an deux mil neuf, le 20 février, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Pierre LACHÈVRE, Maire.

Étaient présents : ANDRE Patricia, ANQUETIL Stéphanie, BARBE Eric, BARRUET-ULRICH Line, DESVAGES Gérard, DUPONT Claude, FOUQUES Jacques, GRANDIN Bénédicte, LACHÈVRE Jean-Pierre, LAVARDE Patrick, LEJEUNE Marie-Henriette, LEPOIVRE Jean-Ghislain, LEROND Maurice, ROUÉ Georges, THIBERGE Pascal

Le Conseil a choisi Pascal THIBERGE comme secrétaire de la séance.

### **Présentation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.)**

Le Maire explique au conseil que le Plan local d'urbanisme (P.L.U.) a été réactivé depuis plus de 18 mois et que les habitants ont eu la possibilité de consulter les premiers documents réactualisés en mairie au mois de juillet dernier. Depuis, un document stratégique appelé plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) a été élaboré à partir d'un travail concerté entre le cabinet d'étude TECAM anciennement POSMYOUCK et les élus, notamment par le biais du fonctionnement de la commission d'urbanisme qui s'est réunie à plusieurs reprises. Ce document expose les intentions et les priorités de la municipalité en matière de développement et d'aménagement pour les années à venir ; il constitue ainsi le cadre de référence du P.L.U.

Le Maire invite le conseil à faire part de ses remarques sur le projet de PADD en vue de sa présentation aux personnes publiques associées ( services de l'état : DDE, DIREN, DRAS..., Conseil régional, Conseil général du Calvados,, syndicats, organismes experts, associations...).

Monsieur THIBERGE expose alors le dossier à l'assemblée en expliquant d'abord les étapes qui ont mené jusqu'au PADD et la méthode choisie. Il est précisé par la suite que la municipalité ambitionne de valoriser ses atouts tout en préservant les équilibres établis et qu'elle se fixe six grands objectifs :

1. Préserver l'équilibre socio-démographique
2. Assurer un développement maîtrisé de l'habitat et diversifier l'offre de logement
3. Organiser un développement et un fonctionnement urbains cohérents et respectueux du cadre de vie des habitants
4. Améliorer la circulation/sécurité dans le bourg et renforcer les liaisons douces (pistes cyclables, voies piétonnes)
5. Soutenir les activités économiques et touristiques
6. Protéger les milieux naturels notamment littoraux.

Le conseil est invité, objectif par objectif, à faire part de ses remarques : l'objectif de croissance net devrait être réévalué à environ 50 ménages (point 1), ajouter la réglementation sur les risques naturels (point 5), mettre en cohérence le titre du point 6

En conclusion, il est souligné que le P.A.D.D. obéit à des règles, des principes et des arguments parfaitement définis qui sont mis au service de l'intérêt général.

L'exposé s'achève par une information sur le calendrier des étapes de la procédure d'élaboration du P.L.U. dont l'échéance finale est fixée à un an environ.

## **Extension de l'école primaire**

Suite à l'ouverture d'une sixième classe à la rentrée 2008, le maire fait le point avec l'assemblée sur la situation du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI). La dernière réunion avec l'inspecteur de l'Education nationale de la circonscription a confirmé le maintien de la sixième classe l'année prochaine.

Des investigations plus poussées montrent que :

- l'existence de la sixième classe ne devrait pas non plus être remise en cause les années suivantes
- les trois villages du RPI (Banville, Sainte-Croix-sur-Mer et Graye-sur-Mer) ont une croissance démographique positive depuis plusieurs années avec un apport de 16 naissances en moyenne par an
- les trois municipalités poursuivent un objectif commun de croissance raisonnée qui devrait permettre de maintenir voire d'amplifier à moyen et long terme les effectifs d'enfants scolarisables sur le RPI (on attend une cinquantaine de constructions neuves au minimum dans les cinq années à venir).

Le maire précise toutefois que plusieurs problèmes se posent. Il indique notamment que Banville désire récupérer rapidement les locaux de son ancienne bibliothèque qui servent cette année à l'accueil de la sixième classe et qu'une solution de toute urgence doit être trouvée pour implanter durablement la classe surnuméraire. Il précise aussi que les deux classes actuelles de Graye, bien que très utiles, sont un peu petites et manquent de confort.

Il apparaît que le site de Graye qui vient d'être agrandi depuis la création de la nouvelle sortie rue du Carrefour convient parfaitement à l'accueil d'une nouvelle classe et offre aussi une opportunité à la commune pour améliorer le confort de ses propres élèves.

Le maire soumet à l'assemblée un avant projet de restructuration et d'extension du site qui devra être déposé très rapidement pour une demande de subvention.

Ce projet prévoit la construction d'une ou plusieurs classes nouvelles et propose diverses solutions qui devront être examinées avec tout le recul nécessaire avant de prendre la décision finale.

Sur la proposition du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord de principe à la réalisation de l'opération. Il décide d'inscrire le projet dans les dépenses d'investissement à budgéter pour l'année en cours. Il sollicite l'aide de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) pour un taux maximal et indispensable de 50 % du montant global hors taxe de l'opération.

## **Programme de protection contre l'érosion littorale**

M. LAVARDE rappelle qu'après analyse et évaluation du programme d'épis Stabiplate réalisé au cours des années 2005, 2006 et 2007, la commission environnement a proposé de poursuivre l'implantation de Stabiplate sur les 530 mètres de littoral restant à protéger entre les ouvrages situés à l'Est de la brèche de la Valette et celui qui est implanté à la limite Est de Graye face à la Croix de Lorraine.

Lors de sa réunion du 9 mai 2008, le conseil a décidé de réaliser un programme de 4 ouvrages pour capter les sédiments en haut de plage, afin de retenir le sable transitant plus au large. Le coût total est de 212 300 € HT (plus 41 610 € de TVA à préfinancer).

L'enveloppe financière attribuée à ce type de travaux par le Conseil général étant limitée, le dossier n'a pas pu être traité en totalité sur l'exercice 2008. Un accord a été obtenu du Conseil général pour une subvention, au titre de 2008, de 50 % sur un montant de travaux de 147 450 € HT. Le solde du programme sera présenté à la commission permanente du Conseil général fin mars 2009 pour une subvention de 50 % sur un montant plafonné à 56 000 € HT. Globalement le programme de 212 300 HT sera donc subventionné à hauteur de 101 725 €, soit un taux moyen de 47,9 %.

M. LAVARDE propose de mener à bien le programme tel que prévu initialement afin de terminer dans les meilleurs délais la protection de l'ensemble du cordon littoral de la commune. Il rappelle que deux ouvrages ont déjà été réalisés en janvier 2009 et souhaite que les deux derniers épis soient réalisés le plus rapidement possible en affermissant la tranche conditionnelle du marché signé en décembre 2008 avec la société Espace Pur.

M. ROUE précise que l'entreprise Espace Pur s'est par ailleurs engagée à effectuer la réparation de l'épi de la Croix de Lorraine qui a été endommagé lors de la tempête du début février, ainsi que la reprise du premier ouvrage posé en janvier dans des conditions techniques difficiles.

Le conseil décide de terminer le programme tel que décidé antérieurement et de modifier le Plan de financement pour tenir compte du montant de subvention effectivement attribué par le Conseil général.

### **Travaux de maçonnerie**

Plusieurs opérations de reprise de murs anciens sont à réaliser de manière urgente : environ 10 mètres sur le côté Ouest et 10 mètres sur le côté Est du mur du cimetière, l'ensemble du mur Nord de la charretterie à reprendre à la Grange aux Dîmes et des travaux ponctuels sur d'autres bâtiments. L'ensemble des travaux est estimé à 31 000€ HT

Le Conseil décide de faire réaliser ces travaux et de solliciter une subvention au taux de 40% auprès du Conseil Général au titre de l'Aide aux Petites Communes Rurales.

### **Programme de voirie 2009**

#### **1° - Aménagement de la Place de l'Eglise**

L'opération consiste à un agrandissement de la Place de l'Eglise afin de prévoir une zone de retournement pour le bus scolaire, d'aménager des places de stationnement complémentaires et d'améliorer la gestion des eaux pluviales. De plus, cet aménagement permettra une mise en sécurité pour les écoliers sur le cheminement vers l'école.

Le coût total des travaux est estimé à 81 244 € HT. Plusieurs subventions sont sollicitées :

- ➔ Une subvention de 25% au titre de la DGE sur une assiette de 30 384 € soit une aide espérée de 7 596 €
- ➔ Une subvention auprès du Conseil Général au titre des aménagements pour la sécurité au taux de 50% sur une assiette de 51 311 € soit une aide espérée de 25 656 €
- ➔ Une subvention auprès du Conseil Général pour les espaces verts sur une assiette de 1 985 € pour une aide espérée de 1 390 €

Par ailleurs, la part des travaux relatifs à la rénovation de chaussée fera l'objet d'un remboursement partiel de BSM pour la part non subventionnée du revêtement de chaussée.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide la réalisation de cette opération et sollicite les subventions mentionnées ci-dessus.

## 2° - Aménagement de la sortie de bourg au croisement RD12-CR12

L'intersection entre la RD 12 et le Chemin de Banville en provenance du bourg nécessite un aménagement afin de faciliter les manoeuvres des camions et engins encombrants. Un projet est présenté pour reprofiler le carrefour pour un montant total de 18 766 € TTC.

Le conseil décide la réalisation de cette opération et sollicite une subvention au taux de 50 % auprès du Conseil Général au titre des aménagements de sécurité (dix voix pour, trois voix contre, deux abstentions)